

du 30 avril 2013
Le 3 Juillet .

Résultats des délibérations du Conseil d'administration du Centre Universitaire de Mayotte du 30 avril 2013

Point 2. Approbation du compte rendu du CA du 2 novembre 2012 :

Approuvé à l'unanimité.

Point 4. Créations de comités

- Crédit d'un Comité Technique :

Le Comité Technique se composera de 5 membres.

Proposition adoptée à l'unanimité

- Crédit d'une section disciplinaire

La commission sera présidée par M. Nicolas Leroy, professeur des Universités et membre du CA.

Les représentants du CA composant cette commission seront

Pour le collège B : M. Elliott Sucré

Pour le Collège C : M. Vincent Guzzo

Pour le collège des usagers : M. Abderemane Tlili

Proposition adoptée à l'unanimité

- Crédit du CHSCT

Le CSHCT sera composé :

Du Directeur Administratif des Services, du Directeur du Centre Universitaire de Mayotte, de 2 membres du personnel avec leurs 2 suppléants et 2 membres des usagers avec leurs 2 suppléants.

Proposition adoptée à l'unanimité

Point 5. Contrat de mise à disposition des locaux

Avec l'ajout de « communal » dans l'article 2 : « ... sur un terrain communal sis à Dembéri... »

Contrat adopté à l'unanimité avec ce changement.

Point 6. Calendriers scolaires

Le projet du calendrier universitaire pour l'année 2013/2014 a été adopté par 14 voix contre 2. Aucune abstention.

Les modifications du calendrier actuel ont été approuvées à l'unanimité.

Point 7. Compte financier 2012

Compte financier 2012 approuvé à l'unanimité.

Point 8. DBM

Décision Budgétaire Modificative approuvée à l'unanimité.

Point 9.

Autorisation pour le Centre Universitaire à régler directement les nuitées à ses fournisseurs.

Autorisation accordée par 15 voix, 1 abstention. Pas de voix contre.

Autorisation pour le Centre Universitaire à rembourser les nuitées du personnel du Centre en déplacement en métropole a des fins de formation, stage, réunion ou tout autre motif accordé par son directeur sur les bases suivantes et sur présentation d'un justificatif :

Nuitées à Paris, Lyon ou Marseille : remboursement jusqu'à 100€ la nuitée petit déjeuner compris.

Nuitées Province : remboursement jusqu'à 80€ la nuitée petit déjeuner compris.

Autorisation accordée à l'unanimité.

Point 10.

Autorisation pour le directeur du Centre Universitaire de Mayotte d'exempter certains versements de leurs droits d'inscription, notamment lors d'une double inscription à Mayotte et en métropole.

Autorisation accordée à l'unanimité.

Point 11. Créances contentieuses

Proposition d'accepter en admission en non valeur les créances irrécouvrables suivantes : 4726€ se répartissant ainsi :

2 étudiants (5€ de médecine préventive)

2 étudiants (186€ médecine préventive+ droits universitaires)

24 étudiants (181€ droits universitaires)

Proposition adoptée par 15 voix, 1 abstention, pas de voix contre.

Point 12. Signature de conventions

Proposition d'autorisation pour le directeur du Centre Universitaire de Mayotte de signer toutes conventions, contrats ou avenants, par anticipation puis de les présenter au Conseil d'Administration à l'exclusion des compétences exclusives du CA (décret du 21 octobre 2012) et des marchés publics qui feront l'objet d'une validation formelle.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Autorisation de principe d'occupation temporaire des locaux universitaires selon une grille tarifaire à déterminer.

Autorisation accordée à l'unanimité.

Point 15.

Désignation comme membre du CA du Président de Montpellier 2 pour compléter le Conseil d'Administration actuel.

Désignation acceptée à l'unanimité.

Point 16.

Renouvellement dans les mêmes termes mais pour 2 années de la convention de partenariat qui lie le Centre Universitaire et l'Université de Nîmes.

Renouvellement approuvé à l'unanimité.

